

Thème B – Fiche 9

Maintien dans l'emploi – Un défi à relever

L'allongement des carrières avec le report de la retraite à 64 ans, les difficultés grandissantes du métier, les conditions de travail toujours plus dégradées génèrent de plus en plus de difficultés pour finir sa carrière.

La maintien dans l'emploi, même quand enseigner n'est plus possible, ne peut se résoudre à une mise en retraite anticipée pour invalidité.

Les dispositifs de reclassement, de seconde carrière, d'accompagnement, d'aménagement du poste de travail ou du temps de travail sont insuffisamment développés.

Le droit à une année de préparation au reclassement doit être réaffirmé et faire l'objet d'un véritable accompagnement tant en termes de formation que de découverte des possibilités de métiers.

Les offres de reclassement doivent être concrètes et réalistes. Il n'est pas concevable de donner comme seule perspective de passer un concours au résultat hypothétique et à la nomination incertaine.

Il est urgent de pouvoir proposer de vraies solutions pour finir une carrière au travail.

Si les dispositifs d'allègement de service et de postes adaptés (de courtes ou de longues durées) ont le mérite d'exister dans l'Education Nationale, ils offrent trop peu d'heures ou de place, ne permettant de satisfaire tous les personnels qui en ont besoin.

Les personnels souffrant d'une affection de longue durée chronique ou dégénérative n'ont aucun dispositif pérenne pour pouvoir continuer à enseigner ou à travailler. Le jonglage entre dispositif d'allègement de service et mi-temps thérapeutique ne peut être une solution. Une autre solution doit être portée pour leur permettre de poursuivre de façon pérenne leur activité professionnelle.

Le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap doit aussi passer par la prise en compte de leurs besoins au plus près de leur lieu et leur poste de travail. Le chef de service doit prendre en compte bien en amont les besoins et mettre en place les recommandations de la médecine de prévention.

Les aménagements matériels doivent faire l'objet d'un financement complet notamment en mobilisant les crédits du FIPHFP.

Le SNES devra porter cette question dans les FS SSCT et profiter du débat obligatoire dans les CSA sur la politique de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap pour faire avancer ces sujets.